

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2015

Le 26 novembre 2015, l'Assemblée générale ordinaire de l'association « Echanges méditerranéens » s'est réunie, sur convocation de son Président, à l'hotel Beach Club à Agadir, à 18h30.

Après signature de la liste de présence par les membres présents et de la liste des pouvoirs par les membres mandatés (jointes en annexe), il ressort que 21 membres sont présents et 27 représentés et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il est alors procédé à la désignation du président de séance et de deux assesseurs : Jean JAUIJAY, président de l'association, est élu à l'unanimité président de séance. Alain JACOTOT est élu à l'unanimité secrétaire de séance. Alain LE JAN est élu à l'unanimité scrutateur.

Le Président dépose les documents suivants :

- un exemplaire de la lettre de convocation et de ses annexes,
- le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier pour l'exercice 2014, ainsi que la note sur le renouvellement partiel 2015 du Conseil d'Administration,
- les statuts de l'association,
- la feuille de présence

et rappelle que l'ensemble de ces documents a été adressé aux membres et tenu à disposition au siège de l'association conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant (1ère partie statutaire) :

- 1 - rapport moral du président et approbation,
- 2 - rapport financier et approbation des comptes 2014 et de l'affectation du résultat; quittus au bureau,
- 3 - renouvellement du Conseil d'Administration,
- 4 - questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 - Rapport moral du Président

Le Président lit son rapport moral, envoyé aux membres de l'association avec la convocation à la présente AG. Après discussion, la résolution suivante est approuvée à l'unanimité :

1ère résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2014 présenté par le Président

2 - Rapport financier et approbation des comptes 2014

Le Président donne lecture et commente le projet de rapport financier préparé par le Trésorier, Philippe BARRÉ, validé par le bureau de l'association. Il répond aux demandes d'explications sur les tableaux des comptes de résultats et de bilan de l'exercice 2014.

Concernant les cotisations, il propose qu'elles soient maintenues pour 2016 à leur montant actuel. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

2ème résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2014 et l'affectation du résultat de l'exercice (1776 €) au report à nouveau.

L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations pour 2016 :
25€, 2900 DZN, 275 MAD, 55 TND.

L'Assemblée Générale donne quitus définitif et sans réserve aux Président, Trésorier et Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2014

3 - Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président rappelle qu'un dossier détaillé a été adressé à chaque adhérent avec la convocation à cette Assemblée et que les administrateurs sont élus pour 3 ans. Il rappelle également que, conformément aux statuts, la qualité de membre et donc le droit de vote aux Assemblées, est liée au paiement de la cotisation de l'association.

Le Président présente la liste des mandats à renouveler et demande s'il y a une candidature non encore exprimée. Amor BAYOULI propose sa candidature qui est acceptée. Après confirmation des candidatures exprimées et en règle vis à vis des statuts, le Président propose la liste de renouvellement suivante :

France :

- Jean JAUIJAY
- Alain LE JAN

Maroc :

- Adil BENNOUR

Tunisie :

- Amor BAYOULI
- Abdelkader HAMDANE

Cette liste est proposée au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité ainsi que la résolution afférente :

3ème résolution : L'Assemblée Générale approuve, au titre de l'année 2014, l'élection ou le renouvellement des membres du Conseil d'Administration, pour un mandat de trois ans :
Jean JAUIJAY, Alain LE JAN, Adil BENNOUR, Amor BAYOULI, Abdelkader HAMDANE.

4 - Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole sur la première partie statutaire de l'ordre du jour, le Président propose au vote la résolution usuelle suivante qui est adoptée à l'unanimité :

4ème résolution : L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au porteur d'un original du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close la partie statutaire de l'Assemblée Générale à 19h00.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'Assemblée

Alain JACOTOT

Jean JAUIJAY

Le Scrutateur

Alain LE JAN

Annexes :

- 1 - liste des participants
- 2 - liste des pouvoirs
- 3 - échanges entre les participants